

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 15 AOUT 1833.

Amendemens présentés sur le projet de loi relatif aux extraditions.

Je propose d'ajouter à l'amendement proposé par M. Gendebien, sur l'article 6 du projet de loi de la section centrale, après les mots : *antérieur à l'extradition*, ceux : *ni pour aucuns autres crimes ou délits qui n'auraient pas été prévus par la présente loi.*

QUIRINI.

6° Pour vol accompagné de circonstances aggravantes.

HENRI DE BROUCKERE.